

Le volet documentaire du projet d'établissement :

Concevoir et mettre en place une culture informationnelle dans l'établissement.

Définition de la notion de politique documentaire

- Le concept de **politique documentaire** est défini par [Bertrand Calenge](#) comme la « conception et la mise en œuvre de méthodes et d'outils permettant de répondre aux missions de la structure et aux attentes des usagers »
- « La politique documentaire recouvre au sein d'une bibliothèque l'ensemble des processus visant à contrôler le développement des collections. Elle recouvre la politique d'acquisition, la politique de conservation (incluant le désherbage) et la politique d'accès (incluant les modalités d'organisation et de communication des collections).
Une définition extensive, utilisée particulièrement dans les universités, considère **la politique documentaire comme l'ensemble des objectifs et processus pilotant la gestion de l'information, incluant non seulement les activités des bibliothèques, mais également, la formation des étudiants à la maîtrise de l'information et les flux des ressources documentaires qui irriguent les composants de l'université.** » Ensibb
- Cette notion est introduite en 2004 dans les EPLE, par le rapport de J.L Durpaire du n°2004-037- Mai 2004.¹

Le projet documentaire est un volet du projet d'établissement.

Afin de mieux ancrer le CDI au cœur du projet d'établissement et de répondre aux recommandations officielles (projet documentaire académique 2015-2018² qui émane du projet académique), je propose de réfléchir à la mise en place d'un volet documentaire dans le projet d'établissement.

Ce projet n'est pas que du ressort du professeur documentaliste. C'est un projet pensé en concertation avec chef établissement, la gestionnaire, l'équipe pédagogique et éducative.

Le projet documentaire est transversal, il vise à définir des axes :

1. **Pour optimiser la gestion, l'acquisition et la mise à disposition des ressources informationnelles auprès des usagers de l'EPLE (élèves et personnels)**

Ressources informationnelles : Le CDI, centre de ressources documentaire de l'établissement doit pouvoir offrir aux usagers des ressources en lien avec les projets menés au sein du collège.

- Promouvoir le CDI comme le centre de ressources documentaires du collège pour amener les élèves à le fréquenter.
- Réfléchir à l'ouverture du CDI hors du temps de travail du professeur documentaliste (prévoir de mettre en place une aide documentaliste pour assurer la continuité du service de documentation et aider à la gestion du fond documentaire de l'établissement)
- Anticiper l'achat des livres nécessaires à la bonne conduite d'un projet. Réfléchir au préalable aux acquisitions.
- Traçabilité et rationalisation des ressources pédagogiques de l'EPLE : centralisation des achats dans la base documentaire de l'établissement
- Visibilité des outils numériques pour une utilisation optimale : logiciels, manuels numériques, sites éducatifs payants (site TV)

¹Rapport J.L Durpaire <http://media.education.gouv.fr/file/39/2/6392.pdf>

² Politique académique documentaire 2015-2018

https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2015-10/projet_documentaire_academique_2015.pdf

- Mise en commun et visibilité des outils et matériels (appareils photos, caméra, tablettes, liseuses...) disponibles au sein du collège : centralisation dans un lieu
- Optimiser le système d'information documentaire :
 - Proposition de sites faites par les professeurs à mettre à disposition des élèves dans le portail documentaire de l'établissement (Mutualisation des ressources dans le portail documentaire : ex Pearltree « jesaispasquoifaire »)
 - Faire du portail documentaire une plateforme de ressources en ligne choisies et validées par les professeurs ou les équipes éducatives.
 - Accéder aux ressources via le portail documentaire dans les lieux où l'accès aux ressources numériques est libre.
 - Valoriser les ressources « mettre en avant » les achats via le portail documentaire
 - Mise en place d'un compte twitter du CDI pour promouvoir les actions du collège, du CDI et communiquer la veille informationnelle professionnelle (prévoir un tableau en bas des escaliers)
 - Favoriser la mutualisation des ressources avec les structures extérieures (Médiathèque, école, collège...)
 - Réfléchir avec la vie scolaire au temps des élèves hors la classe et aux ressources du CDI qui pourraient être décentralisées dans la P2.
 - Espace parent pronote au CDI à réfléchir

2. Pour développer un projet concerté et progressif de formation à la culture informationnelle des élèves

- Présenter et utiliser la base documentaire de l'établissement pour favoriser la mise à disposition des ressources (mettre en place un café CDI pour présenter le fonds aux équipes éducatives 1 fois toutes les 7 semaines)
- Proposer un questionnaire aux équipes éducatives et pédagogiques pour cerner les apprentissages informationnels abordés dans les disciplines et ainsi permettre un état des lieux des notions enseignées.
- Réfléchir à un programme progressif de formation à la maîtrise de l'information commun, par niveau et pour tous les élèves
- Elaborer un référentiel info documentaire concerté et interne au collège
- Réfléchir à l'obtention d'un diplôme de « chercheur » qui validerait des compétences infos documentaires et qui donnerait l'accès à une utilisation en autonomie de l'outil numérique
- Réfléchir avec la vie scolaire et les professeurs, aux travaux qui nécessitent le professeur documentaliste (travaux intégrant des compétences informationnelles et ceux qui n'en nécessitent

pas, comme la recherche d'images pour décorer un cahier ! Cependant la notion de droit à l'image est sous-jacente et doit être abordées !

Intégrer dans l'AP un projet Education aux Médias :

- Découverte du CDI et des lieux documentaires de la ville
 - Découverte des différents supports de l'information à travers la presse : papier/ audio / vidéo.
 - Ecriture d'articles pour ancrer l'apprentissage du questionnement quintilien (5W)
 - Découverte des métiers de la presse (recherche documentaire)
- Retranscrire un cours sous forme de question (oblige à la compréhension et l'appropriation de l'information pour la retranscrire avec son propre langage)